



JUSTIFICATIF DE PARUTION

INSERTION SUR
lejournaltoulousain.fr
du 12/07/2021

CERTIFICAT
SI-2021-07-08-0018

Nous soussignés, le Journal Toulousain, journal d'annonces légales et judiciaires, habilité sur le département de la Haute-Garonne, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-contre :



CHETCUTI AFFRETEMENT TRANSPORT

S.A.R.L. au capital de 23.000 Euros
6, Impasse Ramoundet
ZAC des Serres
NOE 31410
RCS TOULOUSE 451 435 671

En conséquence, les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés.

Enfin, lors de ladite assemblée il a été décidé la prorogation de la durée de la société de 50 à 99 années. En conséquence, l'article 5 des statuts a été modifié.

**Pour avis,
Le Président.**

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 juin 2021, la collectivité des associés de la société CHETCUTI AFFRETEMENT TRANSPORT a décidé de la transformation de celle-ci en société par actions simplifiée à compter du 1^{er} juillet 2021, 0 heure.

Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

Forme :

- Ancienne mention : société à responsabilité limitée.
- Nouvelle mention : société par actions simplifiée.

Administration :

- Ancienne mention : Monsieur Jean-Philippe CHETCUTI, gérant.

- Nouvelle mention : La société HCJP, SAS au capital de 1.525.000 Euros, sise 6 impasse Ramoundet

- ZAC des Serres à NOE (31410), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TOULOUSE sous le numéro 811 831 098 et représentée par Monsieur Jean-Philippe CHETCUTI, ès-qualités.

Admissibilité aux assemblées et droit de vote :

Le droit de vote attaché aux actions de capital est proportionnel à la quotité du capital social qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix.

Agrément :

Les actions sont librement cessibles entre associés.

Les actions ne peuvent être cédées ou transmises ou encore apportées à des tiers étrangers à la société et ce quel que soit leur degré de parenté avec le cédant, qu'avec le consentement des associés représentant au moins les deux tiers du capital social.

Aux termes de cette même assemblée, les associés ont également décidé d'augmenter le capital social de la société, en date d'effet du 1^{er} juillet 2021, d'une somme de SOIXANTE DIX SEPT MILLE (77.000) Euros, pour le porter de la somme de VINGT TROIS MILLE (23.000) Euros à la somme de CENT MILLE (100.000) Euros, par incorporation de réserves.

En représentation de cette augmentation de capital, la valeur nominale de chaque action est passée de DIX (10) Euros à QUARANTE TROIS EUROS ET QUARANTE HUIT CENTS (43,48) Euros.